

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ABRETS EN DAUPHINÉ
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

Ordre du Jour :

N° Ordre	Sujet
	Approbation du compte rendu de la séance précédente
2023-B-01	Approbation du compte de gestion 2022
2023-B-02	Vote du compte administratif 2022
2023-B-03	Affectation du résultat 2022
2023-B-04	Vote des taux d'imposition
2023-B-05	Vote des tarifs publics 2023
2023-B-06	Vote du budget communal
2023-B-07	Validation d'avenants aux marchés de travaux de rénovation de l'immeuble de la Contessière
2023-B-08	Validation d'un avenant au marché de travaux de rénovation extension de l'école Tazieff
2023-B-09	Attribution des lots du marché de construction de la crèche et de l'espace périscolaire
2023-B-10	Validation projet de rénovation des locaux de la MJC et demandes de subventions
2023-B-11	Réitération par acte notarié de la convention de servitudes signée avec ENEDIS
2023-B-12	Attribution de subventions pour projets exceptionnels aux écoles
2023-B-13	Renouvellement et augmentation de la subvention Vélo Assistance Electrique
2023-B-14	Modification de la délibération 2022-H-05
	Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents : Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Philippe THIÉBAUT, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Angélique CHABART, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Marie-Blanche PERRIN, Noël LECA, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE, Sandrine SIBUT.

Absents excusés : Anaïs BLANC, Françoise MATHERN-DEGOBERT, Claire CHUZEL-MARMOT, François BOUCLY.
Lucie IOBBI NIVOL donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Sevgi PINARBASI donne pouvoir à Chantal NELATON
Besma CARON donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Le compte-rendu de la séance précédente est voté à l'unanimité.

2023-B-01	Approbation du compte de gestion
-----------	----------------------------------

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 pour la commune des Abrets en Dauphiné,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et

qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que tout est exact,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2023-B-02	Vote du compte administratif 2022
-----------	-----------------------------------

Monsieur le Maire, avant de quitter la séance afin de ne pas prendre part aux débats ni au vote, donne la parole au premier Adjoint qui présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la commune des Abrets en Dauphiné.

Le compte administratif 2022 s'établit comme suit :

- * Recettes de fonctionnement : 5 549 113.08 * Dépenses de fonctionnement : 4 989 517.06
- * excédent de fonctionnement de = 559 596.02
- * Recettes d'investissement : 3 509 564.10 * Dépenses d'investissement : 2 702 172.28
- * excédent d'investissement de = 807 391.82

Compte tenu du résultat de clôture d'investissement 2021 de -421 996.39€, de l'affectation du résultat de 721996.39€ prélevée sur le résultat de clôture de fonctionnement 2021 de 1 625 417 29€ et des résultats des deux sections pour l'exercice 2022, 807 391.82€ en investissement et 559 596.02€ en fonctionnement, le résultat de clôture 2022 est de + 385 395.43€ en investissement et +1 463 016.92€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins Monsieur le Maire qui a quitté la séance, le conseil municipal

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus.

2023-B-03	Affectation du résultat 2022
-----------	------------------------------

Monsieur le Maire propose d'affecter au 1068, en réserve , 714 604.57 € à prélever sur le résultat de clôture de fonctionnement 2022 de 1 463 016.92 € afin de couvrir les restes à réaliser d'investissement pour 1 100 000 €. Le solde sera financé par l'excédent d'investissement 2022 de 385 395.43 €

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter 714 604.57€ en réserve au 1068 sur l'exercice 2023.

2023-B-04	Vote des taux d'imposition 2023
-----------	---------------------------------

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir la fiscalité pour l'exercice 2023 au taux de 32,11% pour le foncier bâti et à 45.02% pour le foncier non bâti, et de reconduire le taux de taxe d'habitation voté en 2019 pour 6.75%.

Marie-Blanche PERRIN fait un état des dépenses de fonctionnement 2019-2023 par rapport aux recettes. L'évolution est défavorable et elle s'inquiète de cette évolution pour l'avenir.

Philippe THIÉBAUT répond que si cela continue, il faudra en effet réagir. A ce jour, le budget est optimisé, il faudra revoir la position de la commune à terme si besoin.

Mme PERRIN s'inquiète également des recettes du médecin à 120 000€ qu'elle trouve optimistes.

Benjamin GASTALDELLO précise que l'on s'est basé sur les derniers mois réalisés (Novembre- décembre- janvier- février) à 10000 euros par mois.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins Marie-Blanche PERRIN et Noël LECA qui s'abstiennent,

- **VALIDE** le taux de TAXE D'HABITATION voté en 2019 à 6.75 %
- **VALIDE** le taux de FONCIER BATI à 32,11 %
- **VALIDE** le taux de FONCIER NON BATI à 45,02 %

2023-B-05	Vote des tarifs publics 2023
-----------	------------------------------

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs publics 2023 selon le tableau de synthèse ci-après.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs 2023 selon le tarif ci-joint.

TARIFS PUBLICS 2023

CIMETIERE 15 ANS

Concession simple – durée de 15 ANS	150,00 €
Concession double – durée de 15 ANS	250,00 €
Concession triple (UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT) – durée de 15 ANS	350,00 €
Concession simple – durée de 30 ANS UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT	300,00 €
Concession double – durée de 30 ANS UNIQUEMENT EN RENOUVELLEMENT	600,00 €
Colombarium - 1 urne	250,00 €
Colombarium - 2 urnes	300,00 €
Colombarium - 3 urnes	350,00 €
Colombarium - 4 urnes	400,00 €
Cavurne 4 emplacements	400,00 €
Inscription sur la stèle du jardin du souvenir	150,00 €

MARCHES

Abonnement annuel pour l'électricité	50,00 €
Hebdomadaire réguliers et occasionnels le mètre linéaire par jour	0,80 €
Hebdomadaire abonnés le mètre linéaire par jour	0,75 €
Branchement électrique pour exposant occasionnel	20,00 €

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

- Terrasses, restaurants ou autres expositions commerciales, selon conditions ci-après : le m ² /an - obligation de laisser un passage piéton de 1,40m - le mobilier et végétaux des terrasses seront impérativement inclus dans le périmètre facturé - les terrasses ne pourront rien recevoir d'autre que des parasols ou des stores banne - Un linéaire de 0,5m le long de la façade du commerçant	6,50 € Gratuité
Emplacement pour camion de vente à emporter (food truck, pizza...), 2 soirs par semaine (17h-22h) forfait mensuel	50,00 €
Emplacement au parc Bisso • Food truck ou autre structure : ◦ du 1er octobre au 31 mai, tarif hebdomadaire ◦ du 1er juin au 30 septembre, tarif hebdomadaire • Terrasse et espaces de loisirs attenants, tarif au m ² d'espace occupé, par an	50 € 150 € 1 €

VOGUE

l'emplacement de 0 à 19 m ²	forfait par jour	51,00 €
l'emplacement de 20 à 39m ²	forfait par jour	91,00 €
l'emplacement de 40 à 99 m ²	forfait par jour	112,00 €
l'emplacement de 100m ² et au delà	forfait par jour	505,00 €

CIRQUES

Forfait quotidien jusqu'à 3 jours,	50,00 €
Forfait quotidien au delà de 3 jours	100,00 €

TARIF FOIRE DE PRINTEMPS

PUBLICITE Petit format	l'unité	50,00 €
PUBLICITE Moyen format	l'unité	100,00 €
PUBLICITE Grand format	l'unité	150,00 €
Emplacement exposants	le mètre linéaire	5,00 €
Tarif emplacement exposant ayant acheté une publicité		OFFERT
Branchement électrique		10,00 €

JARDINS OUVRIERS : l'emplacement avec cabane et réserve d'eau

60,00 €

RESTAURATION SCOLAIRE à compter du 1er janvier 2023

◦ Tarif enfants Les Abrets	4,20 €
◦ Tarif enfants Fitolieu	3,60 €
◦ Tarif enfants La Bâtie Divisin	4,20 €
Tarifs adultes : Les Abrets/Fitolieu/La Bâtie	6,00 €
Inscription « de fait » le jour même : Les Abrets/Fitolieu/La Bâtie	5,00 €
Accompagnement au repas (dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé) : par repas	1,75 €

GARDERIE MUNICIPALE : matin ou soirr, la demi-heure

0,50€

TARIFS PUBLICS 2023

Pour les associations Abréso-Dauphinoise, la première réservation d'une salle municipale est gratuite, la seconde réservation est à demi tarif, puis plein tarif pour les suivantes.

SALLE DES FETES LE TRIANGLE	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	150,00 €	100,00 €
Associations extérieures à la commune		400,00
Entreprises ou particuliers de la commune	300,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	800,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	110,00 €	10,00 €
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE DES FETES VERCORS	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	200,00 €	200,00 €
Associations extérieures à la commune		600,00 €
Entreprises ou particuliers de la commune	550,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	1 400,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	100,00 €	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE EMILE GUERRY UNIQUEMENT EN SALLE DE REUNION	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	100,00 €	50,00 €
Associations extérieures à la commune		200,00 €
Entreprises ou particuliers de la commune	200,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune		
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	60,00 €	10,00 €
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE MARCELLINE (Non louée aux Entreprises ou particuliers)	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune		50,00 €
Associations extérieures à la commune		100,00 €
Caution Location/matériel		2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel		1 000,00 €
Location à l'heure, en journée	20,00 €	20,00 €
Chauffage pour location à l'heure du 1/10 au 1/05	10,00 €	10,00 €
SALLE CHARTREUSE	WEEK-END	La journée du lundi au vendredi
Associations de la commune uniquement	100,00 €	
Entreprises ou particuliers de la commune	200,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	400,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	60,00 €	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	
Location à l'heure en journée		30,00 €
GYMNASE BAYARD (non loué aux associations extérieures à la commune)	WEEK-END	
Associations de la commune uniquement	200,00 €	
Entreprises ou particuliers de la commune	400,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	800,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	110,00 €	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe Thiebaut, premier Adjoint en charge des finances, qui présente au conseil municipal le projet de budget pour 2023.

Mesdames messieurs,

Nous allons aborder maintenant la délibération N° 6 qui est le vote du budget communal 2023. Ce budget qui vous est présenté a été discuté par notre assemblée en janvier 2023 lors du Débat d'orientation budgétaire qui lui-même a fait suite à une réunion de la commission finances. Par rapport au débat d'orientation Budgétaire il n'y a eu que quelques ajustements mais pas de modifications significatives.

S'il fallait qualifier ce projet de budget je retiendrais la notion de réalisme et de développement.

Réalisme car il tient compte de la situation économique globale où l'inflation touche tous les postes budgétaires importants. Je pense en particulier au prix des fluides, des matières premières, des fournituresEtc. Nous en avons tenu compte dans le projet en réévaluant significativement la ligne affectée charges générales.

Budget de développement car la volonté de l'équipe municipale est de poursuivre la modernisation de la commune par sa politique d'investissements conforme à ses engagements initiaux et au plan pluri annuel d'investissements qui a été acté et enrichi depuis 3 ans. Plusieurs projets avancent, certes lentement du fait d'une conjoncture peu encourageante, mais ils arrivent à terme et seront prochainement livrés (Contessière école tazieff)

Au quotidien la rigueur de gestion est devenue une priorité absolue. Que ce soit au niveau de la gestion des fluides, des contrats fournisseurs, des contrats de sous-traitance..... nous avons adopté une attitude pro active quitte à prendre des mesures qui ont pu déranger notre quotidien et nos habitudes. Il est encore trop tôt pour tirer le premier bilan des mesures prises ; de toute façon notre assemblée sera informée de leurs résultats.

Je voudrais également aborder un autre défi auquel nous devons faire face, à savoir la gestion de l'eau. En effet des efforts en matière de sobriété vont nous être prochainement demandés par les pouvoirs publics. Des conséquences budgétaires seront peut être nécessaires. La commission développement durable va suivre ce dossier.

Je vais maintenant vous présenter le budget 2023 :

- Budget de fonctionnement : 6 042 413
- Budget d'investissements : 7 691 000
- Total 14 733 413 €

Il précise que le budget 2023 est basé sur un taux de fiscalité communal inchangé et sur le recours à l'emprunt pour 1 500 000€ pour le financement des projets d'investissement.

Il rappelle le montant des subventions obtenues, la capacité de la gestion communale à dégager 700 000€ d'amortissement et 450 000€ de virement du fonctionnement vers le financement des projets d'investissements. Enfin, la vente de différents biens contribuera au financement des investissements 2023.

Mme PERRIN veut appeler M. THIEBAUT « monsieur emprunt » car à chaque fois qu'elle vient, il faut emprunter.

Philippe THIEBAUT rétorque qu'elle ne vient pas très souvent alors !

Benjamin GASTALDELLO précise qu'il y a eu beaucoup de mauvaise surprise car l'augmentation de l'énergie nous demande de faire des économies de fonctionnement sans rogner sur la qualité du service apporté à la population. Volonté également de réduire l'investissement et de se séparer de certains biens communaux qui n'ont plus forcément bien d'utilité ou vente de terrain.

Volonté de réhabilitation des 9 logements communaux remis en route.....

Volonté de rénovation de la MJC pour avoir des locaux à la hauteur de leurs missions

L'emprunt permettra de réaliser ces projets.

Marie-Blanche PERRIN demande quelles sont les pistes d'économie ?

Benjamin GASTALDELLO évoque la diminution des périodes d'éclairage public, un fonctionnement différent des gymnases et boulodrome avec une diminution et refacturation d'une partie des coûts.

Prochaine réflexion sur les services internes à la commune à revoir et repasser en interne des prestations extérieures.

Révision des contrats avec remise à plat des contrats

Benjamin GASTALDELLO attire l'attention sur le fait que réduire les couts peut aussi impacter le service à la population.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins Marie-Blanche PERRIN et Noël LECA qui s'y opposent,

- **APPROUVE** le projet de budget 2023 présenté par Philippe Thiebaut, adjoint aux finances pour 6 042 413€ en fonctionnement et 7 691 000€ en investissement.

2023-B-07	Validation d'avenants aux marché de travaux de rénovation de l'immeuble de la Contessière
-----------	---

Monsieur le Maire propose de valider les avenants suivants dans le cadre du chantier de rénovation de la Contessière.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** l'avenant présenté ci-dessous,

Entreprise	Montant HT initial du marché	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant du marché
SAUGEY	128166.50€ + Av1(18200) + av2(5845)	+1260.00 -14401.00	139 070.50
JACQUEMOND COLLET	21316.00	+860.00	22176.00
RIBEAUD	54131.00	+945.00	55076.00
DIC	118531.30	+6082.00 +1000.00	125613.30
MOREL	140607.00	+9430.50	150037.50
CLEMENT DECORS ISERE SOL	42 597.00 +42 207.80	-42 597.00 0	0 +42 207.80

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

2023-B-08	Validation d'un avenant au marché de travaux de rénovation extension à l'école Tazieff
-----------	--

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant de l'entreprise Guttin Vesin, dans le cadre du chantier d'extension de l'école Tazieff.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** l'avenant présenté ci-dessous :

Entreprise	Objet	Montant ttc du marché après avenant N° 1	Montant ttc de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché
Lot 2 : Gros-oeuvre Guttin Vesin	Fosse eaux usées à supprimer non prévue	289 788.95	3360.00	293 148.95
Avenant 3 Guttin Vesin	Cuve eaux pluviales	293 148.95	1896.00	295 044.95
Lot 15 Gillet	Remplacement évier extérieur par auge	262 754.69	1456.48	264 211.16

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

2023-B-09	Attribution des lots du marché de construction de la crèche et de l'espace périscolaire
-----------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'ouverture des plis de la Commission d'appel d'offres après la phase de négociation pour les lots 2, 5, 7 et 8 du marché de construction de la crèche.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour les lots :

- lot 2 : entreprise PERROUSE pour un montant de 351 225,76€ HT
- lot 5 : entreprise LAYE pour un montant de 370 789,23€ HT
- lot 7 : entreprise CARON pour un montant de 127 403,00€ HT
- lot 8 : entreprise GT Agencement pour un montant de 270 827,90€ HT

Noël LECA demande si on ne peut pas négocier en MAPA et on attribue les lots 2,5,7 et 8 et s'interroge sur les autres lots.

Benjamin GASTALDELLO précise que les négociations ont eu lieu sur les lots déclarés infructueux

M.LECA demande si on a passé un marché en lots séparés ou en entreprise générale ?

Benjamin GASTALDELLO précise en différents lots, comme on le fait actuellement.

N. LECA précise que le groupement est intéressant en cas de groupement conjoint solidaire si une entreprise est défaillante.

B. GASTALDELLO dit que c'est ce qu'on fait.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Marie-Blanche PERRIN et Noël LECA qui s'abstiennent,

- **APPROUVE** le rapport d'ouverture des plis de la commission d'appel d'offres,
- **RETIENT** les entreprises suivantes :
 - lot 2 : entreprise PERROUSE pour un montant de 351 225,76€ HT
 - lot 5 : entreprise LAYE pour un montant de 370 789,23€ HT
 - lot 7 : entreprise CARON pour un montant de 127 403,00€ HT
 - lot 8 : entreprise GT Agencement pour un montant de 270 827,90€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché et tous les documents nécessaires au lancement du marché de travaux.

2023-B-10	Validation projet de rénovation des locaux de la MJC et demandes de subventions
-----------	---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de l'ancienne école maternelle des Abrets, Rue Jules Ferry, affectée à la MJC depuis les années 2000. Ces locaux désormais vétustes nécessitent des travaux de réhabilitation, d'isolation, d'accessibilité et de restructuration. Les 2 logements de l'étage seront affectés à la MJC et devront faire l'objet de modification de la distribution intérieure.

L'ensemble des travaux a été chiffré à 775 000€ ht. Une première tranche de travaux a été prévue au budget 2022 pour 100 000€ qui seront réalisés au printemps 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le principe de ces travaux et de l'autoriser à solliciter les

subventions auprès des différents partenaires (Etat, région, Caf, cd38...).

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition de travaux de rénovation de la MJC de Monsieur le Maire,
- **PREND NOTE** de l'estimation des travaux à 775 000€ ht à janvier 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation de ce projet.

2023-B-11	Validation projet de rénovation des locaux de la MJC et demandes de subventions
-----------	---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de servitudes et la convention de mise à disposition pour l'occupation du terrain pour la pose de postes de transformation.

Ces documents ont été régularisés entre la société ENEDIS et le Maire de la commune des Abrets en Dauphiné, le 18/06/2019 et 12/05/2021, pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à la commune des Abrets en Dauphiné, Section : AT n°1 moyennant une indemnité de 1140 €, Section : AS n° 225 moyennant une indemnité de 30€,

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- **SIGNER** tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- **FAIRE** toutes déclarations ; PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

2023-B-12	Validation projet de rénovation des locaux de la MJC et demandes de subventions
-----------	---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser aux coopératives scolaires les crédits affectés aux écoles pour les projets exceptionnels, pour les années 2022 et 2023 pour les écoles Tazieff, Tabarly et Mâcle.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** 12130€ de subvention aux coopératives scolaires pour les projets exceptionnels des écoles,
 - Coopérative scolaire Tabarly : 2580€
 - Coopérative scolaire Tazieff : 2940€
 - Coopérative scolaire du Mâcle : 6610€
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 compte 6574 subventions

2023-B-13	Renouvellement et augmentation de la subvention Vélo Assistance Electrique
-----------	--

Monsieur le Maire propose de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants du territoire communal. L'état débloque un budget supplémentaire conditionné par les ressources du demandeur.

Il propose de réserver 2 250€ sur le budget des actions développement durable afin de procéder à cette opération sur une période qui irait jusqu'au 31 décembre 2023, renouvelable chaque année jusqu'à la fin du mandat. Chaque vélo pourrait donner lieu à une subvention de 150€ sous réserve que le matériel réponde à des caractéristiques techniques particulières et que le demandeur, justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, fournisse

une facture acquittée.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de subventionner l'achat de vélo à assistance électrique pour les personnes justifiant d'une résidence principale aux Abrets en Dauphiné, sur présentation d'une facture acquittée,
- **AFFECTE** une enveloppe de 2 250€, sur les crédits affectés au budget 2023 pour les actions de développement durable, au subventionnement de l'achat de VAE,
- **FIXE** à 150€ le montant de l'aide municipale à l'achat d'un VAE pour les résidents de la commune,
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour verser cette somme pour toutes les demandes répondant aux critères fixés par la commune.

2023-B-14	Modification de la délibération 2022-H-05
-----------	---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier les conditions d'achat des parcelles chemin du Morand afin d'en porter le prix total de 440 000€ à 450 000€ et d'en acquérir la totalité des 5 373m², charge à la commune de revendre directement au Symideau aux mêmes conditions les 440m² convenus pour l'accès au syndicat.

Le service des Domaines a validé le prix de 81.92 €/m² pour l'acquisition de ce terrain situé chemin du Morand, dans son avis daté du 28/11/2022. Cet achat communal, même à un prix légèrement supérieur (83.75 €/m²), apparaît justifié puisqu'il s'agit de permettre la construction sur ce tènement d'une résidence seniors, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnements pour le personnel du Foyer d'Accueil Médicalisé « Jean Jannin » et la sécurisation de l'accès poids-lourds du Syndicat des eaux des Abrets. En outre, l'échange de ce terrain avec les parcelles cadastrées AM209-228-232-236, situées rue Gambetta, permettra de supprimer la friche urbaine de cette entrée de ville en aménageant un jardin public et ainsi améliorer la qualité de vie des usagers et favoriser la biodiversité.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins Marie-Blanche PERRIN et Noël LECA qui s'abstiennent,

- **MODIFIE** les termes de la délibération 2022-H-05
- **VALIDE** les nouvelles conditions d'achat des parcelles du chemin du Morand AL306 et AL307 (issues de la parcelles AL86) et AL87 d'une totalité de 5 373m² environ, pour un prix ferme et définitif de 450 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition,
- **CONFIRME** les autres termes de la délibération

Questions diverses :